

## Exemples de mesures de soutien pour l'élève

### VICTIME :

- ◇ Écouter l'élève, reconnaître l'événement et renforcer l'action de dénonciation.
- ◇ Mettre en place des mesures de protection.
- ◇ Communiquer avec les parents.
- ◇ Lui assurer du soutien et un suivi.
- ◇ Évaluer sa détresse.
- ◇ Référer à une personne-ressource du milieu.

### TÉMOIN :

- ◇ Développer les valeurs d'empathie.
- ◇ Assurer la protection de l'élève.
- ◇ Fournir l'accès à une personne de confiance.
- ◇ Accorder du temps à l'éducation des témoins.
- ◇ Développer l'estime de soi.

### INTIMIDATEUR :

- ◇ Arrêter les actes d'intimidation et les nommer.
- ◇ Signifier clairement à l'élève que la violence est inacceptable.
- ◇ Dénoncer le rapport de force.
- ◇ Défaire les justifications.
- ◇ Appliquer les conséquences selon la sévérité et la fréquence du geste posé.
- ◇ Amener l'élève à trouver un moyen de réparer le tort causé.

## Discipline progressive

Nous tenons compte de la gravité des actes d'intimidation et/ou de violence selon l'intensité, la fréquence, la constance, la persistance et les effets sur la victime et nous orientons nos interventions.

- ◇ Rencontres avec intervenants (direction, éducatrice)
- ◇ Excuses et réparations (si non nuisible à la victime)
- ◇ Réflexion écrite et signature des parents
- ◇ Contrat d'engagement
- ◇ Perte de privilège
- ◇ Suspension à l'école ou à la maison
- ◇ Etc.

## Des gens engagés

L'école secondaire Franco-Niagara a un comité de prévention et d'intervention en matière d'intimidation. Ce comité est formé des membres du personnel, d'élèves, d'un parent, d'un membre de la communauté et de la direction.

Tous s'engage à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et à apporter du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs d'intimidation ou de violence.

La direction s'engage à ce que l'auteur d'intimidation ou de violence ainsi que ses parents collaborent à la recherche de



## Plan d'action et d'intervention en matière d'intimidation

### Information à la communauté

Nous vous présentons ce document afin de vous expliquer notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan de lutte reflète l'implication et l'adhésion de tous les membres de l'équipe et les élèves de l'école.



## LA PRISE DE POSITION DE L'ÉCOLE

Les intervenants scolaires ont la responsabilité de s'engager à fournir un environnement sécuritaire, accueillant et respectueux afin de favoriser le développement personnel, social et scolaire de tous.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables à l'école secondaire Franco-Niagara. Les actes d'agression ont des répercussions fâcheuses sur les individus, le climat et le système scolaire.

### DES DÉFINITIONS IMPORTANTES

#### Violence :

Toute manifestation de force verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle

- ⇒ exercée intentionnellement, directement ou indirectement
- ⇒ ayant comme effet de léser, de blesser toute personne
- ⇒ en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

#### Intimidation :

L'intimidation est une forme de violence qui se distingue par les critères suivants :

- ⇒ Un avantage sur l'intimidé (par exemple, il est plus grand, plus vieux, plus populaire, ils sont plus nombreux.)
- ⇒ Une intention de faire du tort.
- ⇒ Des sentiments de détresse chez l'intimidé.
- ⇒ Des situations qui se répètent.

## Nos priorités

- Diffusion et application du plan d'action auprès de tous les membres du personnel, des élèves et des parents..
- Sondage et analyse annuelle afin d'aiguiller nos interventions.
- Interventions à mettre en place selon la gravité et la fréquence.
- S'assurer que la consignation est efficace.
- Assurer des mesures de soutien aux victimes, aux témoins ou à l'auteur de l'acte d'intimidation et/ou de violence et des modalités de suivi.
- Faire rapport à la communauté de nos actions contre la violence et à l'intimidation.

### Résumé de nos actions préventives

Campagne de sensibilisation par la direction auprès du personnel, des parents et de la communauté éducative, présence proactive, tournée des classes, sondage annuel.

Ateliers sur l'intimidation et la violence, ateliers d'habiletés sociales en sous-groupe selon les besoins.

Interventions de prévention, mise en place du système de dénonciation.

Partage d'une vision claire, leadership de la direction, surveillance stratégique dans une approche éducative et préventive.

## La dénonciation ou le signalement

**À QUI :** la direction, l'éducatrice spécialisée, les membres du comité ou tout autre membre du personnel

**COMMENT :** par les billets de dénonciation distribués en 7e, 8e année et 9e année ou verbalement à un adulte ou par courriel au comité.

**100% PREVENTION  
100% INTERVENTION**

### Exemples d'actions qui seront prises lors d'un événement

- Arrêter tout comportement d'intimidation.
- Protéger.
- Traiter les plaintes et les signalements avec diligence et de façon confidentielle.
- Offrir un soutien aux élèves qui sont :
  - victimes;
  - témoins;
  - intimidateurs.
- Faire un suivi pour s'assurer que les actes d'intimidation ont pris fin.

